

# Règlement

La Course du Pinail se déroule le **dimanche 3 mai 2020 à Vouneuil sur Vienne**. Les itinéraires sont en grande partie sur chemins et propriétés privées.

La participation à l'une des épreuves implique la connaissance et l'acceptation du règlement des épreuves.

## **INFORMATIONS GENERALES**

Courses : 3 distances chronométrées **8 km - 12 km - 19 km**

Départ groupé : **9h00 au stade de Vouneuil sur Vienne**

Dossards : Limités à 400 coureurs sur les 3 courses.

À retirer au stade de Vouneuil sur Vienne samedi 2 mai de 15h à 18h ou le jour de la course dimanche 3 mai de 7h30 à 8h45 (prévoir les épingles).

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'épreuve de 19 km est ouverte aux licenciés ou non à partir de 18 ans, né en 2002 et avant.

L'épreuve de 8 et de 12 km est ouverte aux licenciés ou non à partir de 16 ans (\*) né en 2004 et avant (\*).

Un mineur devra obligatoirement présenter une autorisation parentale ou d'un tuteur légal (cf bulletin d'inscription).

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du Sport, la participation à la Course du Pinail est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' j'aime courir », délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'Athlétisme en compétition, ou de la Course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

*Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation comme justificatifs en cas d'accident. Il n'y a pas de photocopieur disponible ; merci de prévoir votre copie papier.*

## **INSCRIPTIONS**

Tarif unique pour les 3 courses : 6 € (dont 1 € reversé à l'association Le Laso Tulipa) par participant en s'inscrivant :

- par internet [www.lestrotteursdupinail.com](http://www.lestrotteursdupinail.com) (*plateforme Klikego : +0,70€ par participant*)
- par courrier avant le 30 avril
- sur place le samedi 2 mai de 15h à 18h et le jour de la course de 7h30 à 8h45

Paiement par chèque à l'ordre de l'association Les Trotteurs du Pinail ou en espèces.

## **RAVITAILLEMENT**

Parcours du 19 km : 1 ravitaillement à 5km et un autre à 15km

Parcours du 12 km : 1 ravitaillement à 5km et un autre à 8km

Parcours du 8 km : 1 ravitaillement à 5km

A l'arrivée, un ravitaillement sera proposé aux participants de chaque course.

Des points d'eau supplémentaires pourront être ajoutés en fonction des conditions météorologiques.

Afin de limiter l'impact écologique, il n'y aura pas de gobelets plastiques jetables aux ravitaillements, chaque participant est invité à apporter son propre contenant ou à utiliser les gobelets réutilisables sur place.

## **SECURITE**

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques.

L'épreuve est interdite, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, à tous engins à roue(s) et aux animaux.

L'assistance médicale sera assurée par un médecin et une équipe de secouristes.

En cas de force majeure, d'intempérie, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit, même pendant la course, de modifier les circuits ou d'annuler la manifestation sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Aucune indemnité ne sera versée à ce titre.

Il est demandé aux participants de respecter le code de la route.

## **SANCTIONS**

Tout participant surpris à ne pas suivre le balisage ne sera pas classé. Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détrit, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. Le changement de parcours en cours d'épreuve est interdit et annule automatiquement tout classement du concurrent dans les épreuves de la manifestation.

## **ASSURANCE**

Les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la MAIF Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant s'engage à donner son accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors d'un reportage photo et/ou vidéo effectué pour l'association Les Trotteurs du Pinail, et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications de l'association Les Trotteurs du Pinail pour une durée indéterminée.

## **RECOMPENSES**

Les résultats seront disponibles à l'arrivée, sur [www.lestrotteursdupinail.com](http://www.lestrotteursdupinail.com) et [www.klikego.com](http://www.klikego.com)

Récompenses : Sur chaque parcours, seront récompensés les 3 premiers au scratch et les premiers de chaque catégorie (hommes et femmes).  
Remise des récompenses au stade de Vouneuil sur Vienne.